



PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

DAUBENSAND

PERIMETRE D'APPLICATION DU
DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Elaboration POS le 28/12/1982
Modification n°2 POS le 28/03/1985
RNU le 27/03/2017

Echelle 1/2000^{ème}

REVISION DU POS VALANT
TRANSFORMATION EN PLU

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal du 03 mars 2020,

A DAUBENSAND,
le 03 mars 2020

Le Maire,
Estelle BRONN



atip

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
Territoires Sud
13 rue de Sébastien
67221 OBERNAI

Périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain (DPU)



0 100 200 m

Source : origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés * Juillet 2018
Réalisation : ATIP SUD, TF, 2020